COMITE DE DIRECTION

PROCES-VERBAL

LE 21.12.2020

En visioconférence

Présents : M. LERESTEUX, Président
Mmes LE MAISTRE et EVAIN
MM. BAILLARD, BEAUCAMP, BELLISSENT, CUCURULO, DESMONS, DUBOURG, FERET, GALLIOT, GIFFARD, GRESSENT, GUERRIER, GUESDON, KOCISZEWSKI, LEFRANCOIS, LE GALL, MICHEL, RAHO, ROUTIER et VOISIN.

Excusés : MM. DESHEULLES et GOURDEL

Assistent : Mmes ABERGEL et DAYAUX
M. MONTAGNE

Pierre LERESTEUX salue les membres et les remercie d'avoir répondu présent à cette visioconférence afin de valider la constitution et la composition des commissions avant la fin d'année. Il excuse MM. DESHEULLES et GOURDEL.
Il rappelle qu'aucune date n'est connue pour la reprise du football et informe des dernières décisions publiées par la FFF concernant la Coupe de France.

1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL

Le Comité de Direction approuve le procès-verbal de la réunion du 23 novembre 2020.

2 – CONDOLEANCES / FELICITATIONS

Pierre LERESTEUX présente, au nom de la Ligue et de son Comité de Direction ses condoléances aux familles et clubs pour le décès de :

- Michel MUFFAT-JOLY, Président du District de l'Isère de Football
- Gérard HOULLIER, ancien sélectionneur de l'Equipe de France de Football et ancien Directeur Technique National.
- René BLANCHET, président fondateur du club de LINGREVILLE-MONTMARTIN-HAUTEVILLE
- Gilbert JACQUELINE, ancien membre du Comité Directeur du District de la Manche
- Nelly BOURDON, épouse de M. Claude BOURDON, ancien membre du Comité Directeur de la Manche et ancien membre de Commission de Ligue

Il souhaite un prompt et complet rétablissement à MM. BRETOT et BACOURT.

Gilles BELLISSENT fait part de la naissance de son petit-fils Paul, les membres le félicitent.

3 – POLES ET COMMISSIONS

3.1 - Pôles

Pierre LERESTEUX fait une présentation de l'organigramme qu'il a souhaité mettre en place avec un système de Pôles (voir ci-dessous).

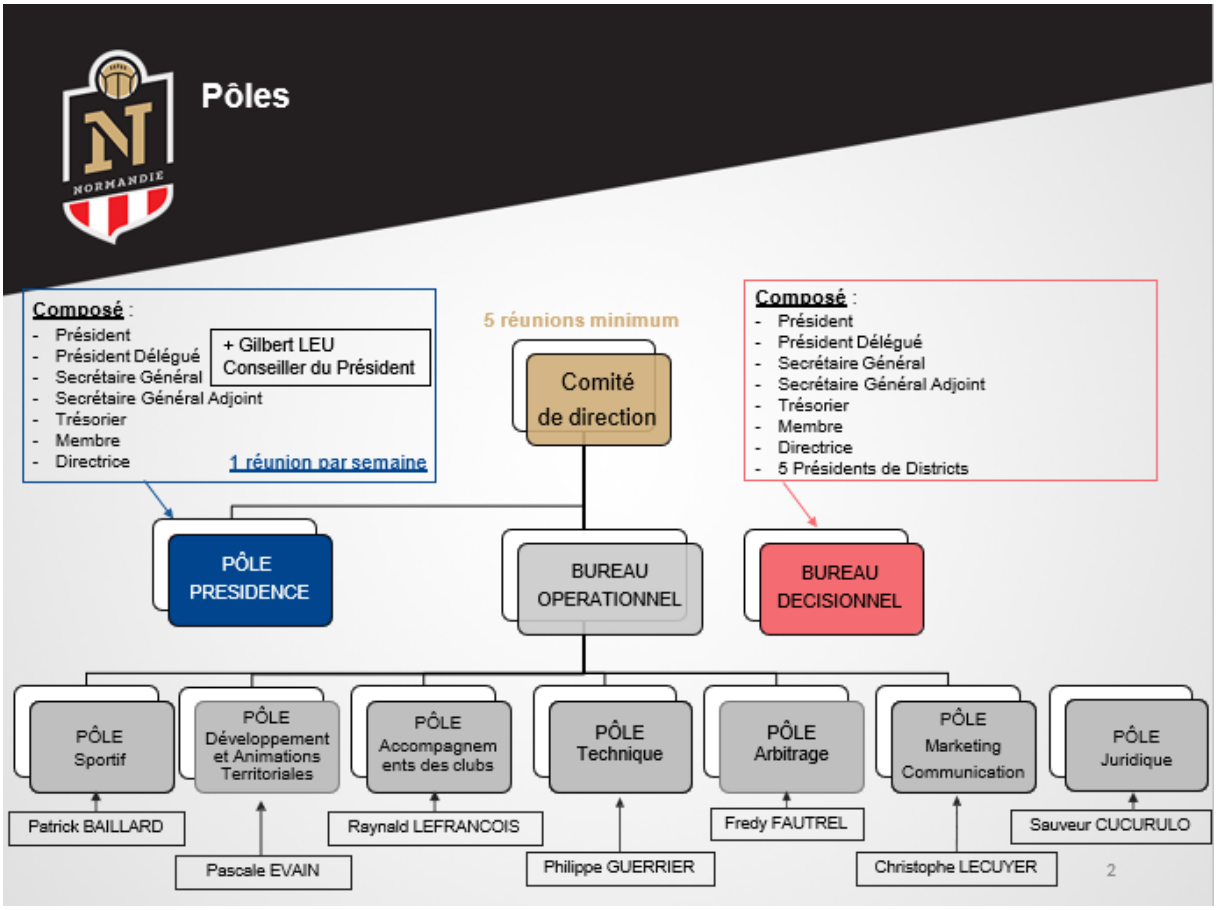

Il sera également créé un « Conseil des Présidents de clubs » mené par MM. BAILLARD et LECUYER avec le soutien des Présidents de Clubs composant le Comité de Direction afin de réfléchir à l'avenir « quelle ligue pour demain ? quels clubs ? ».

3.2 – Commissions

Jean-Pierre GALLIOT présente les propositions de composition des commissions en faisant le point sur les bénévoles démissionnaires, non renouvelés et les nouveaux arrivants.

Il est à noter que lors du vote, Gilles BELLISSENT ne souhaite pas donner son avis sur la Commission Régionale de l'Arbitrage regrettant de ne pas avoir été préalablement consulté pour sa constitution. Hormis cette observation, l'ensemble des autres commissions sont validées à l'unanimité.

La constitution de ces commissions sera prochainement publiée sur le site de la Ligue, rubrique LIGUE – COMMISSIONS.

Il est précisé que certaines des commissions restent encore à compléter. De même, des modifications restent possibles en cours de mandature.

3.3 – Délégués régionaux

Les membres actent la démission de Roger DESHEULLES en tant que délégué régional.

La liste des délégués régionaux sera validée lors du prochain Comité de Direction ainsi que la Présidence de la Commission Régionale de l'Arbitrage.

4 – ACTIONS CITOYENNES

En tant que responsable du pôle « Développement et Animations Territoriales », Pascale EVAIN présente le plan d'action de celui-ci pour la nouvelle mandature qui s'organisera autour des points suivants :

4.1 - Cellule d'écoute LFN

Hervé GRANDET sera à l'écoute des officiels ayant subi des incivilités lors du week-end précédent, avec la mise en place dès le 11 janvier d'une permanence à la LFN tous les lundis. Cette cellule sera à l'écoute et accompagnera les officiels pour une retranscription la plus précise possible d'un éventuel incident. Elle conseillera la personne sur les suites à envisager et invitera la victime à composer le n° d'alerte du Comité Ethique et Sport pour un soutien juridique et psychologique. La FFF sera tenue au courant des faits graves survenus dans le cadre du football (prosélytisme, décès sur le terrain, hyper violences sur tout licencié, propos racistes ou discriminatoires, maltraitances). Hervé GRANDET sera le référent de la LFN et échangera avec Matthieu ROBERT, référent FFF, sur les incidents les plus graves commis sur notre territoire. Les suites à donner, notamment juridiques, seront à déterminer ensemble.

4.2 - L'observatoire des comportements

En premier lieu, il convient de faire connaître l'outil aux centres de gestion, trop souvent perçu comme un outil de la FFF uniquement. Il est sous ou pas utilisé par les districts et les ligues.
L'observatoire permet de recenser et de classer :

- le nombre d'incidents concernant les arbitres, les joueurs, les éducateurs,
- les matchs « sensibles » afin d'agir en amont des rencontres,
- les types d'incidents pour mieux les prévenir,
- les catégories les plus impactées pour cibler les actions de prévention, les clubs les plus souvent impliqués pour les accompagner. Nous devons, de façon homogène sur tout le territoire, nous appuyer sur les données recueillies, les exploiter au mieux afin d'apporter des réponses appropriées aux différentes problématiques. La saisie sincère des incidents est essentielle pour être efficaces ensemble.

Pour nous permettre d'appréhender l'outil, nous avons sollicité Matthieu Robert (FFF) pour une information sur la saisie et l'exploitation de l'observatoire. Nous avons fixé cette réunion au jeudi **4 février 2021**. D'autres thématiques liées à la citoyenneté pourront être abordées lors de cette journée destinée aux membres de la Commission Régionale et aux référents des Commissions départementales citoyennes.

4.3 - Protection de l'enfance

Pascale EVAIN et Kerstie ABERGEL seront les référentes « Sport & Violences » de la Ligue auprès du CROS et de DRDJSCS. Le dispositif mis en place par le Ministère des Sports pour le contrôle automatisé des bénévoles pourra faire partie des thématiques abordées par Matthieu Robert lors de sa venue à la Ligue. Le sujet de la protection de l'enfance et globalement des actions citoyennes pourra faire l'objet d'une communication sur notre site, les réseaux sociaux et par le biais du journal de la Ligue dont le 1er numéro devrait paraitre en janvier.

4.4 - Prévention des d'incivilités et lutte contre toutes formes de discriminations

Dans le cadre de la convention la liant au Comité Éthique et Sport, la FFF prend en charge l'intervention de sa présidente Véronique LEBAR au sein des Pôles Espoir. Elle va être sollicitée pour une intervention au Pôle Espoir Normandie le **mercredi 3 février 2021**.

L'action de valorisation des beaux gestes carton vert proposée par Yohan TRISTANT et Anthony CORDOBA sera présentée aux clubs concernés le vendredi 8 janvier 2021.

Tournée de la compagnie « Le Trimaran »
Depuis 1993, « le Trimaran » propose des actions de sensibilisation et des spectacles éducatifs. Avec le soutien du Ministère des Sports, de la DILCRAH, de la FFF, la compagnie développe les valeurs de respect, du jouer ensemble-vivre ensemble lors de saynètes interactives avec les jeunes. En accord avec les Districts, une tournée du Trimaran en Normandie serait envisageable. Des co-financements de cette opération sont possibles avec la Région, la DILCRAH, l'ANS, …. Plusieurs projets sont aujourd'hui à l'étude, notamment avec la Région Normandie qui souhaite lier ses subventions à des actions ciblées. Mylène PANNIER a été contactée par des professeurs d'EPS d'un collège Havrais qui demandent le soutien de la Ligue pour évoquer la Citoyenneté via le football dans leur établissement en lien avec la création d'une section arbitrage.

4.5 - Expérimentation de l'espace réparation

La LFN pourrait accéder à la demande fédérale d'être Ligue pilote sur cette expérimentation.
L'espace réparation est une action construite par la LFA et des associations partenaires, la LICRA, Foot ensemble et le Comité Ethique et Sport. Dans le cadre de cette expérimentation, il est proposé un temps d'échange entre les représentants des associations et les membres des commissions de discipline pour les aider à qualifier les propos racistes et discriminatoires, savoir mener des auditions avec les acteurs, accompagner les victimes et envisager la mise en œuvre d'actions de réparations en lien avec une cellule « suivi des réparations », dépendant de la Commission des Actions Citoyennes, avec l'appui du juriste.
Cette cellule pourrait prédéfinir un cahier des charges (public jeune, primo délinquant, etc.). Le but est de faire prendre conscience au licencié de la gravité de ses propos, d'éviter les récidives et de lui permettre de retrouver le terrain dans un meilleur état d'esprit. Les mesures réparatoires pourront être menées avec le concours des antennes régionales des associations partenaires. Les interventions des associations seront totalement prises en charge par la LFA dans le cadre de cette expérimentation.

5 – PV de l'ASSEMBLEE GENERALE

Les membres valident le procès-verbal de l'Assemblée Générale Elective du 7 novembre 2020 à l'unanimité.

6 – DIVERS

5.1 – Magazine LFN

Une brève présentation du futur magazine de la Ligue intitulé « UNE-DEUX » est effectuée par Jean-Michel KOCISZEWSKI. Il indique que celui-ci permettra de mettre en avant les évènements régionaux, les élus et bénévoles des commissions ainsi que les clubs.

5.2 – Commission Régionale de l'Appel

Sauveur CUCURULO rappelle que, pour cette commission, un membre du Comité de Direction doit être l'auteur et le signataire des appels incidents à caractère disciplinaire. Jacques GUESDON était le membre sur la précédente mandature. Sans aucune opposition, il en reste le membre signataire pour la nouvelle mandature de ces appels incidents qui seront interjetés de manière systématique.

5.3 – Délégation du pouvoir disciplinaire

Sauveur CUCURULO souhaite que les membres se positionnent sur la délégation de l'exercice du pouvoir disciplinaire aux Commissions Régionales du Statut du Joueur et des Règlements et Contentieux.
Pour ces deux commissions, Thomas CIAPA CARVAILLO est désigné Instructeur ainsi que Pierre BLEUZEN pour la Commission Régionale de Discipline.

A l'unanimité, les membres valident ces demandes.

5.4 – Statut de l'Arbitrage

Sauveur CUCURULO rappelle la décision du COMEX 25 novembre 2020 à savoir :

« Le Comité Exécutif,

Compte-tenu de la crise sanitaire qui perdure et de la période de confinement déjà subie à ce jour, sans préjuger d'autres éventuelles à venir,

Rappelé l'article 18 des Statuts de la FFF qui prévoit que le Comité Exécutif « statue sur tous les problèmes présentant un intérêt supérieur pour le football et sur tous les cas non prévus par les statuts ou règlements »,

Rappelé par ailleurs l'article 3 des Règlements Généraux de la FFF qui prévoit que « le Comité Exécutif peut, en application de l'article 18 des Statuts, prendre toute mesure modificative ou dérogatoire que dicterait l'intérêt supérieur du football »,

En application de ces deux textes, prononce déjà les mesures dérogatoires suivantes en matière d'arbitrage :

*- Repousse la date d'examen de la situation des clubs du 31 janvier au **31 mars** pour permettre aux instituts de formation d'organiser les sessions de formation qu'ils n'ont pas pu mettre en place pendant le confinement ;*

*- Recule la date fixée par l'article 49 pour la publication des listes des clubs en infraction, du 28 février au **30 avril** ;*

- Repousse la date pour comptabiliser le nombre de matchs effectués par les arbitres, du 15 au 30 juin. »

Il invite les Présidents de Districts d'effectuer les formations d'arbitres stagiaires avant le 15 mars afin de permettre la prise en compte des arbitres stagiaires licenciés à l'échéance du 31 mars.

Il informe les membres que sont également reculées :

- au 25 avril 2021, l'étude des clubs en infraction,
- au 30 juin 2021, la comptabilisation du nombre de matchs.

Le Comité de Direction valide ces nouvelles dispositions prises par le COMEX.

Pierre LERESTEUX clôture l'ordre du jour en remerciant les membres de leur participation et en leur souhaitant de très belles fêtes de fin d'année.

Le Président,

Pierre LERESTEUX

Le Secrétaire Général Adjoint,

Jean-Pierre GALLIOT